

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Délégations de pouvoirs et habilitations financières
3. Désignation des Présidents de commissions, des animateurs de GT et des administrateurs CCAS au CA et AG de l'IFOREP
4. Point financier
5. Propositions et projets issus des Commissions Nationales
6. Patrimoine et dossiers immobiliers

Déclaration lue en ouverture de séance



Point d'actualité

IDCP : L'administration fiscale a demandé un contrôle sur l'activité IDCP. La CCAS a fait appel concernant sur la première décision de fiscalisation de l'activité IDCP. Le 21 décembre 2023, la cour administrative d'appel a rendu son verdict. Le contrat IDCP est donc conforme.

Contrat obsèques : La date de pré commercialisation est arrêtée au 1^{er} février 2024. La mise en œuvre sera quant à elle au 1^{er} mars 2024.

Restauration méridienne : Le volet social concernant la restauration méridienne s'établira sur une période de 3 à 5 ans. Le Directeur Général indique la conclusion de la convention-cadre et l'arrêt de l'assignation aux employeurs. Le financement sur 5 ans s'articulera en deux axes, d'une part par une ponction sur la contribution des employeurs en amont de la répartition, d'autre part sur une utilisation d'une partie des ventes du patrimoine par la CCAS. Le comité de suivi va se réunir prochainement.

Pour FO Énergie, la provision faite par la CCAS devait servir au patrimoine. Il est inacceptable que ces réserves ne soient pas allouées comme prévu pour rénover et améliorer le patrimoine des électriciens et gaziers. De plus, la ponction prévue sur la contribution représente le salaire différé des agents. Ce n'est pas aux bénéficiaires de pâtir de la mauvaise gestion de la CCAS.

Délégations de pouvoirs et habilitations financières

Pouvoirs du Président : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration habilitera le Président du Conseil d'Administration, à un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat.

FO Énergie S'ABSTIENT

Pouvoir du Directeur Général : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration donne au Directeur Général de la CCAS, la charge de veiller et d'assurer la parfaite exécution des orientations du Conseil d'Administration et des directives du président.

FO Énergie S'ABSTIENT

Habilitations financières : La délibération soumise au vote du Conseil d'Administration se prononce sur les délégations de pouvoirs et les habilitations financières et disciplinaires.

FO Énergie S'ABSTIENT

FO Énergie s'abstient sur ces votes afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des activités sociales. Nous resterons vigilants quant au suivi financier et veillerons aux intérêts des bénéficiaires.

Désignation des Présidents de commissions, des animateurs de GT et des administrateurs CCAS au CA et AG de l'IFOREP

La délibération n° 2012090 adoptée le 28 juin 2012, porte sur le Règlement intérieur du Conseil d'Administration de la CCAS. Celle-ci désigne des Présidents de Commissions et des Animateurs de Groupes de Travail. Ce vote est soumis au Conseil d'administration.

FO Énergie vote POUR

Concernant l'**IFOREP**, FO Énergie rappelle son opposition face à cet institut. Pour FO Énergie, chacun devrait pouvoir suivre et avoir la prise en charge de la formation dans l'organisme de son choix.

FO Énergie vote CONTRE

Point financier

Versement d'une avance en compte courant à la SCI le Herbau pour un montant de 55000 €

FO Énergie vote CONTRE

Versement d'une avance en compte courant à la SC Village de vacances la Buissonnière pour un montant de 8000 €

FO Énergie vote CONTRE

Versement d'une avance en compte courant à la SCI Domaine de Pelvezy pour un montant de 111000 €

FO Énergie vote CONTRE

Versement d'une avance en compte courant à la SCI Pic du Tourmalet pour un montant de 102000 €

FO Énergie vote CONTRE

Pour l'ensemble de ces délibérations soumises au vote, nous rappelons le manque de rigueur concernant ces avances en compte courant et le manque de transparence concernant les remboursements de celles-ci. Pour FO Énergie, il est nécessaire qu'un suivi soit fait et que les sommes engagées soient récupérées.

Propositions et projets issus des Commissions Nationales

SOS Méditerranée : La CCAS souhaite renouveler la convention de partenariat entre la CCAS et l'Association SOS Méditerranée. La CCAS demande à SOS MÉDITERRANÉE de faire connaître ses actions et son engagement auprès des bénéficiaires de la CCAS et des Élus d'activités Sociales et de participer à des actions de sensibilisation sur ses villages vacances ainsi qu'auprès des CMCAS.

FO Énergie vote CONTRE

AMSCID : La CCAS souhaite renouveler pour l'année 2024 la convention de partenariat entre la CCAS et l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID). Il est proposé de recevoir dans ses accueils collectifs pour mineurs (ACM), de jeunes maliens de 9-11 ans et 12-14 ans, durant l'été 2024.

FO Énergie vote CONTRE

Sur ces délibérations, FO Énergie se positionne contre, car nous avons demandé à de multiples reprises lors des commissions, l'ouverture à d'autres associations. La solidarité doit rester une priorité, elle doit cependant être mise en œuvre pour d'autres projets.

ANCV : La CCAS souhaite renouveler le partenariat entre la CCAS et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV). Cette convention permet la mise en place d'une aide au départ en vacances pour des bénéficiaires de structures porteuses de projets, social ou associatif.

FO Énergie vote POUR

LVS : Il est proposé de renouveler la convention avec LVS pour l'année 2024. Le Conseil d'Administration a approuvé la mise en place d'une convention-cadre avec « Les Vacances Solidaires », association nationale, reconnue d'intérêt général, qui lutte contre le renoncement au départ en vacances.

FO Énergie vote POUR

MMF : Cette initiative a pour but d'organiser tous les 5 ans une marche mondiale des femmes pour lutter contre la pauvreté, les violences faites aux femmes, et toutes formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Ce mouvement est constitué de coordinations locales en France : Paris, Marseille, Valence, Bretagne et Toulouse, mais également à l'international : Québec, Catalogne, Pays-Bas, Chili, Pérou, Argentine, Brésil, Tunisie, Suisse, Galice et Portugal. Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion à la Marche Mondiale des Femmes pour la somme de 1500,00 €

FO Énergie vote POUR

Patrimoine et dossiers immobiliers

CHINON : Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide la délégation d'exploitation du centre de vacances de Chinon dont elle est propriétaire avec la signature d'un bail commercial entre la CCAS et La Ligue de l'Enseignement Centre Val de Loire et la signature d'une convention formalisant la réservation d'hébergements pour les bénéficiaires des Activités Sociales sur les périodes comprises de début juillet et début septembre de chaque année.

FO Énergie vote POUR

TREBEURDEN : Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide la délégation d'exploitation du centre de vacances de Trébeurden dont elle est propriétaire avec la signature d'un bail commercial entre la CCAS et VVF et la signature d'une convention formalisant la réservation d'hébergements pour les bénéficiaires des Activités Sociales sur les périodes comprises entre début juillet et début septembre de chaque année

FO Énergie vote POUR

APT : Cette délibération propose la cession du bien immobilier situé à APT (84400), Le Hameau des Mayols, par la société Foncière des Activités Sociales de l'Énergie au prix de 1904761,90 €, net vendeur. Et autorise le Président de la Foncière des Activités Sociales de l'Énergie à convoquer la collectivité des actionnaires afin d'approuver l'opération présentée.

FO Énergie S'ABSTIENT

FO Énergie rappelle son attachement au patrimoine des électriciens et gaziers. Cependant, un audit précis de l'ensemble des centres doit être fait dans le but de prioriser les travaux et d'optimiser les coûts de rénovation.

Le secteur activités sociales reste à votre disposition par mail :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org

Prochain CA

Le 28 mars 2024